

Bulletin Municipal de Monfort

Le Petit MONFORTOIS



N°86 - Novembre 2021

L E MOT DU MAIRE

Après un été arrosé et sans grandes chaleurs, vous l'aurez sûrement remarqué, le soleil s'est souvent fait désirer pendant vos vacances estivales.

L'été a tiré sa révérence et nous avait gratifié d'une arrière-saison plutôt souriante.

Par contre, les nouvelles au sujet de la COVID ne sont pas souriantes, la 5ème vague est là, restons vigilants.

Cette rentrée 2021 a cependant témoigné d'une reprise pour le moins dynamique dans nombreux domaines : économique, culturel...

Il en a été de même à Monfort ou après quelques mois de parenthèse, la mise en œuvre de nos projets est sur les rails : rénovation de la Halle, croisement d'Esparbés et enfin la carte communale qui après 3 ans d'instruction est prête à être signée par Monsieur le Préfet.

Les fêtes de fin d'année approchent en espérant que l'on puisse se retrouver en famille.

Pour ma part et je me fais également l'interprète de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à tous, le meilleur pour les fêtes de Noël et du Nouvel An.

Bonnes fêtes à tous.

Régis LAGARDERE

Séance du 20 mai 2021

L'an deux-mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire. Présents : MM. Stéphane MCERIS, Nicolas DUS, Jean-Pierre ZANCONATO, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Benoît COUSTURIAN, Alain DIANA, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON,

Absent : M. Vincent CARRERE

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Procédure enquête publique - chemin nouveau tracé - Croix du Péré – Chemin d'Homps

A la demande de Monsieur Noblet, la proposition du nouveau tracé est présenté au conseil. Le conseil municipal attend le compte rendu du géomètre et le résultat de l'enquête public pour donner son avis définitif.

Préparation des élections régionales et départementales

Monsieur le maire rappelle à ses membres que les 20 et 27 juin 2021, il y aura deux scrutins : élections départementales et régionales.

Composition des bureaux de vote

Elections départementales Président : Régis Lagardère Suppléant : Benoît Cousturian

Assesseurs : Stéphane Mœris, Stephen Richardson

Scrutateurs : Nicolas Dus

Secrétaire : Elisabeth Terrail

Elections régionales P

président : Patrick Pasquali S

uppléant : Alain Diana

Assesseurs : Hélène Diana, Sandrine Mœris

Scrutateurs : Jean-Pierre Zanconato,

Secrétaire : Céline Faubec

Ouverture de la campagne d'adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu par le SDE pour l'ouverture de la campagne d'adhésion aux marchés groupés de fourniture d'électricité. Après lecture, le conseil municipal ne souhaite pas donner un avis favorable à ce projet. Ce projet sera étudié de nouveau en fin d'année.

Présentation visite de Monfort en audio

La communauté de communes et l'office du tourisme ont choisi Monfort pour expérimenter un dispositif de promenade audio de la bastide. Le texte sera enregistré par des habitants de Monfort.

Questions diverses

- ◆ Pensées vagabondes : la Communauté de Communes des Bastides de Lomagne souhaite développer cet été un projet d'exposition d'illustrations en lien avec les Estivales de l'illustration et l'association Lires. Une pensée de Franck Prévot, mise en image par des étudiants en illustration, sera imprimée sous forme d'affiche et intégrée à des « murs d'expression pour permettre à tous de réinterpréter les pensées.
- ◆ M. Tajan, architecte, viendra à Monfort le 1er juin pour son projet de réhabilitation de la Halle.
- ◆ Arrêté pris de révocation de délégation de mandats (voirie et finances publiques) de Vincent Carrere.
- ◆ Pigeons : total captures 568 à la fin du contrat
- ◆ Déjections canines : lettre est donnée relevant la présence de déjections canines rue de la fontaine et alentours malgré la présence de sacs à disposition pour ramasser. Un article pour rappeler aux propriétaires les règles de civisme est rédigé dans le bulletin communal.
- ◆ Déplacement du mur du parc pour passage des camions et/ou pose de miroir de visibilité.
- ◆ Benoit Cousturian prendra en charge les réunions voirie.
- ◆ Comité des fêtes

Séance levée à 21h40

Séance du 01 juillet 2021

L'an deux-mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LA-GARDERE Régis, maire. Présents : MM. Stéphane MCERIS, Nicolas DUS, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Alain DIANA, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent : M. Vincent CARRERE

Excusés : MM. Benoît COUSTURIAN et Jean-Pierre ZANCONATO

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, - Délibération pour nomination personne en charge de la régularisation des chemins. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité _

Délibération à la suite du retrait de délégation Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'arrêté du maire en date du 21 mai 2021 portant retrait de délégation, Suite au retrait le 21 mai 2021 par Monsieur le maire de la délégation consentie à Monsieur CARRERE Vincent adjoint au maire par arrêté du 26 mai 2021 dans les domaines : - Voirie, - Finances publiques le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122- 18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur CARRERE Vincent dans ses fonctions d'adjoint au maire. Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir Monsieur CARRERE Vincent dans ses fonctions d'adjoint au maire et de porter à deux le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Délibération suppression poste d'adjoint Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 23 mai 2020 portant création de 3 postes d'Adjoint au Maire. Considérant la délibération de la présente séance, relative à la décision de ne pas maintenir M. CARRERE Vincent dans les fonctions d'Adjoint, suivant l'article L.2122.18 du CGCT. Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'Adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjointes ou de décider de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Monsieur le Maire propose de fixer à 2 le nombre de postes d'Adjoint au Maire et en conséquence de voter la suppression du poste vacant. Il invite le conseil à délibérer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - Décide de supprimer ce poste devenu vacant et de fixer à 2 le nombre d'adjoints. Par conséquence, l'ordre du tableau est modifié ainsi : M. PASQUALI Patrick - 1er adjoint, Mme RICHARDSON Claire - 2ème adjoint,

Projet de sécurisation du carrefour RD 654 / Esparbés : Une demande de réaménagement du carrefour été présentée au service ingénierie du Conseil Départemental. Un projet a été élaboré par ces services qui proposent de déplacer le carrefour vers Mauvezin de 30 mètres pour un total de 50 000 euros.

Devis Jardi Green : Monsieur le maire fait lecture du devis de JARDI GREEN pour achat de matériel technique. Ce devis s'élève à hauteur de 3 431.00€ HT soit 4 117.20€ TTC. Cette somme a été prévue au budget primitif 2021. Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce matériel.

Adhésion à la Fondation 30 millions d'Amis

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier d'un administré qui œuvre pour la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire. Pour information, il fait lecture du courrier de demande de convention ainsi que la convention qu'une commune voisine a pris. Cette convention est passée entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis. Monsieur le maire informe les membres que la commune devra prendre en charge 50% du cout des stérilisations et des tatouages. Il est décidé d'adhérer pour la capture et la stérilisation de 15 chats la première année. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité : - De donner pouvoir à M. le maire pour cette affaire, - Autorise M. le maire de signer tous documents,

Délibération pour nomination personne en charge des chemins (régularisation)

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en avril 2021 des délibérations ont été prises pour la régularisation des trois chemins : La Boupillère, Au Lombard et A Nagudet et à nommer le 1er adjoint en charge du dossier. Suite au retrait de délégation, le conseil municipal doit désigner une nouvelle personne en charge de ces dossiers. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité : - De nommer M. PASQUALI Patrick en charge de la régularisation des chemins, - M. PASQUALI Patrick représentera la commune à l'acte à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Questions diverses

- ◆ Lecture est donnée d'un courriel d'une administrée demandant la mise en herbe du terrain devant le mur du couvent. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- ◆ Accueil de scouts : demande est faite à la mairie d'accueillir un groupe de scouts à la salle des fêtes. Le maire rappellera pour avoir plus d'information.
- ◆ Soirée au lavoir : une soirée festive avec possibilité de restauration est prévue le 28 août au lavoir.
- ◆ Maisons fleuries : N. Dus propose la reprise de concours de maisons fleuries. Les modalités seront présentées dans le prochain Petit Monfortois.
- ◆ La visite guidée de Monfort a été un succès avec plus de 70 participants, nous remercions Madame de Malet pour cette conférence de qualité.
- ◆ Sectorisation lycée sur Auch : demande d'adresser un courrier à la région pour obtenir un transport pour effectuer la liaison Auch – Monfort.

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux-mille vingt et un, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents : MM. Stéphane MCERIS, Nicolas DUS, Benoît COUSTURIAN, Jean-Pierre ZANCONATO Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Alain DIANA, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent : Excusés :

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Enquête publique : déplacement chemin

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable au déplacement d'un chemin communal

Chemin rural n°14 – lieudit Bigourdas- la Croix du Turc Le chemin rural n°14 dit de « Bigourdas– La Croix du Turc » situé à « Bigourdas – La Croix du Turc » emprunte aujourd'hui un tracé qui mériterait d'être déplacé en raison d'améliorer l'aménagement foncier du champ. M. ROUET représentant du GFA de Bigourdas est d'accord pour céder à la commune une parcelle de terrain, parcelles cadastrées section C n° 1288, 1290, 1292 d'une superficie de 11a 72 ca au prix de 1€ pour permettre le déplacement de ce chemin. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité considérant l'intérêt du déplacement du chemin rural n° 14 pour les raisons évoquées, Décide : - du principe du déplacement du chemin rural n° 14, - d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique préalable; - d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Chemin rural n°15- Lieudit « A la Marche » Le chemin rural dit n°15 situé à « A la Marche » emprunte aujourd'hui un tracé qui mériterait d'être déplacé en raison d'aisance des propriétaires. M. ROUET représentant du GFA de Bigourdas est d'accord pour céder à la commune une parcelle de terrain, parcelle cadastrée section D n° 1 336 d'une superficie de 2a 88 ca au prix de 1€ pour permettre le déplacement de ce chemin.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité considérant l'intérêt du déplacement du chemin rural n° 15 pour les raisons évoquées, Décide : - du principe du déplacement du chemin rural n° 15, - d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique préalable; - d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Chemin Aux Aoueillès

Le chemin rural dit de « Aux Aoueillès » situé à « Au Aoueillès » emprunte aujourd'hui un tracé qui mériterait d'être déplacé en raison d'aisance des propriétaires. M. NOBLET Eric est d'accord pour céder à la commune une parcelle de terrain, parcelles cadastrées section B n° 1185, 1188, 1191, 1194, 1197 ; 1198 d'une superficie de 1 222 m² au prix de 1€ pour permettre le déplacement de ce chemin. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité considérant l'intérêt du déplacement du chemin rural dit de « Aux Aoueillès » pour les raisons évoquées, Décide : - du principe du déplacement du chemin rural dit de « Aux Aoueillès », - d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique préalable; - d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération dispense purge hypothèque M. le maire expose que par délibération en date de ce jour, - M. le maire rappelle que par délibération en date du 8 avril 2021 le conseil municipal a décidé, aux conditions convenues avec le propriétaire, l'acquisition amiable par la commune de l'immeuble situé Au Lombard appartenant à M. et Mme ROUGE TURQUIN moyennant le prix de 1€. POURSUIVRE ensuite Comme ce prix ne dépasse pas, pour l'ensemble de l'immeuble, la somme de 7 700 €, il pourra, si le conseil municipal en décide ainsi, être payé sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits dès que l'acte d'acquisition dressé en exécution de la délibération sus appelée aura été publié au fichier immobilier tenu par le Service de publicité foncière de AUCH 1.

Il appelle l'attention du conseil sur l'opportunité d'éviter ces formalités de purge et l'invite à en délibérer. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le maire; Considérant que l'état civil du vendeur, sa solvabilité notoire et l'origine de la propriété rendent superflu l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits; Décide qu'il y a lieu de dispenser M. le maire, par application de l'article R. 2241-7 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, en ce qui concerne l'immeuble acquis, à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

Délibération pour inscrire dépenses à imputer au compte 6232 Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande du Trésorier de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », Vu l'article D 1617 -19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction comptable de la M14, Considérant que la nature relative aux dépenses « Fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses qui génère cette activité,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques de dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », Considérant la demande faite par le Trésorier, Il est proposé de prendre en charges au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tel que par exemples les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inauguration, repas des vœux, spectacles, sapins de Noël,
 - les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réception officielles, -
 - le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrat,
 - les concerts et manifestations culturelles,
 - les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestation et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation,
 - les frais de restauration des élus ou des agents de communautaires liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
 - les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.
- Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

D'AFFECTER les dépenses ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Courrier proposition achat pigeonier Une proposition d'achat du pigeonier situé « Gaousouse » -Route d'Homps – parcelle B 431 a été adressée à la mairie pour un montant de 4000,00 euros. Entendu que le pigeonier est entouré d'un terrain privé, qu'il ne dispose ni d'eau, ni d'électricité et que la mairie est propriétaire à 60% du pigeonier, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter la proposition d'achat

Courrier de l'association « Les Amis de l'Orgue » Un courrier de demande de subvention a été adressé à la mairie pour demander une subvention pour les événements tenus par l'association. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 300,00 euros

Courrier démission d'un conseiller municipal Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de démission du conseil municipal de Monsieur Vincent Carrère

Retour convention 30 millions d'Amis

Suite à la demande d'adhésion de la mairie à la fondation 30 millions d'amis, pour la prise en charge de 15 chats, la fondation a répondu que face à la surcharge des demandes, elle n'est pas en mesure de donner une suite favorable à notre demande cette année. Il nous est demandé de reporter notre demande d'adhésion à l'année prochaine.

Devis Giga

Devis pour changement radiateur dans un logement communal 4 radiateurs sont à changer pour cause de vétusté. 1 devis de 1161 euros d'une entreprise toulousaine et 1 devis de 1155 euros d'une entreprise d'Auch. Le conseil municipal décide de choisir le devis le moins cher de l'entreprise Robert SAS à Auch.

Projet Halle Estimation des travaux de réfection de la Halle : 419 544,84 euros TTC Le conseil municipal décide de commencer la rédaction des dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.

Questions diverses

- Préparation des Automnales du 26 septembre : réunion de préparation le 22 septembre à 9h30
- Enquête publique relative à la carte communale : à partir du 16 septembre 2021 à 9h00
- Demande de pose de panneaux « voie sans issue », « camping » et miroir de circulation.
- Projet d'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles : une recherche de local a été adressé à la mairie par une personne avec projet d'installation d'une MAM. La mairie ne dispose pas aujourd'hui d'installation à louer.
- Réunion de préparation du Petit Monfortois 14 septembre à 19h00

Séance levée à 22h05

R

ecensement 2022

Le recensement de la population monfortoise aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Nous vous remercions de réserver un bon accueil à Danielle Fourcade, une agent assermentée, qui se présentera à votre domicile durant cette période.

Séance du 14 octobre 2021

L'an deux-mille vingt et un, le quatorze octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, maire.

Présents : MM. Stéphane MCERIS, Nicolas DUS, Benoît COUSTURIAN, Patrick PASQUALI, Régis LAGARDERE, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

Absent :

Excusés : MM. Jean-Pierre ZANCONATO et Alain DIANA

Secrétaire de séance : Mme Claire RICHARDSON

Convention avec l'entreprise CARRERE

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de prestations présentée par l'entreprise CARRERE. L'entreprise CARRERE propose de participer aux frais de voirie via le prêt de matériel ou versement à la commune de Monfort à hauteur de 2000,00 euros.

Délibération pour adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 01-01-2022

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de MONFORT son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Commune de MONFORT à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de

2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération pour approbation du règlement budgétaire et financier de la commune

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1 janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune de MONFORT est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que seul le budget principal de la commune est soumis à la nomenclature M57.

Pris en compte ces éléments d'informations, le Conseil municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune,

Par 8 voix pour et 0 abstentions:

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier (document annexé) de la commune de Monfort,

- **Précise** que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune;

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Recensement de la population 2022

Monsieur le maire informe les membres que le recensement de la population aura lieu en 2022.

Il fait rappel des règles pour réaliser ce recensement : recrutement de l'agent recenseur, la rémunération de l'agent recenseur, la collecte et la publication auprès des administrés.

L'avis de recrutement sera réalisé et affiché à la mairie et aux différents commerces.

Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal.

XMGE honoraires : sécurisation du carrefour RD 654/ VC 9

Monsieur le maire fait lecture du devis d'honoraire ainsi que le forfait de rémunération concernant l'aménagement de sécurité : carrefour de la RD 654 / VC 9.

Le devis d'honoraire de relevé topographique s'élève à 725.00€ HT soit 870.00€ TTC et le forfait de rémunération maîtrise d'œuvre s'élève à 7 850.00€ HT soit 9 420.00€ TTC.

Taxe aménagement 2022

Monsieur le maire informe que la commune de Monfort est dotée de la taxe d'aménagement. L'instauration de cette taxe est valable pour 3 ans tacitement renouvelable. Le taux pour la commune est de 3.5%.

Versement subvention exceptionnelle à une association

Un versement de 700,00 euros HT pour participation à la stérilisation de 18 chats errants de la commune de Monfort a été demandé par l'association des chats libres de Mauvezin. A la majorité, le versement de cette subvention est refusé.

Devis chemin « la Belle »

Monsieur le maire fait lecture du devis de l'entreprise CARRERE pour le chemin de « La Belle ». Ce chemin dépend des communes de Labrihe et Monfort. Le chemin nécessite d'être remis en état. La commune de Labrihe prendrait en charge le goudronnage et l'empierrage serait supporté par les deux communes. Un devis de 6483,00 euros HT avec création d'un fossé pour évacuation des eaux et reprofilage sur 625 m2. Une demande complémentaire sera portée à l'entreprise.

Questions diverses

Visite du 12 octobre de M. TAJAN pour les travaux de la Halle – un devis pour affiner les travaux va être communiqué à la Mairie. Puis élaboration du dossier pour demande de subvention.

Petit Monfortois : réunion le 26 octobre 2021 à 18h30

La bibliothèque : Elisabeth Terrail s'occupe actuellement de la bibliothèque. Le Bibliobus passera le 10 novembre à 10h00.

Les permanences se tiennent actuellement le jeudi matin de 9h00 à 10h00. Il semble qu'il serait plus judicieux d'ouvrir des permanences les mercredis matin et samedis matins. Claire Richardson propose de tenir une permanence les mercredis matins de 10h30 à 11h30. Toute personne intéressée pour participer à la bibliothèque peut contacter la mairie.

Camping : fermeture annuelle du camping

Commémorations du 11 novembre : la cérémonie sera ouverte au public

LES AUTOMNALES DE MONFORT

Comme chaque année à pareille époque, la bastide de Monfort a accueilli pour la 10ème année la manifestation des Automnales.

Fête de foire du végétal par excellence, organisée par l'ADEAR 32 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et rural du Gers), c'est une chance que notre commune ait été choisie pour cet événement.

Les exposants étaient nombreux : producteurs, horticulteurs, pépiniéristes, installés sur la place de la mairie, sous la halle, rue adjacente et place Saint Roch sous un beau soleil et une température clémente comme on aime...



Autour de Monsieur le Maire et de son conseil municipal, Monsieur David TAUPIAC, conseiller régional, Monsieur Philippe Dupouy, conseiller départemental, Monsieur Jean-Luc SILHERES, Président de la CCBL et de nombreux maires de communes avoisinantes se sont retrouvés à midi pour l'apéritif au jus de pomme et pétillant produit chez un producteur local qui a eu un vif succès et fut très apprécié par un nombreux public .

Regroupés au cœur de notre village, de nombreuses personnes ont déambulé toute la journée et acheté des plantes, des savons, du miel, pressé des pommes, dégusté une glace artisanale, se sont restaurées, écouté de la musique ... ou ont profité de la jolie terrasse du café pour partager un moment de convivialité.

Elisabeth Terrail



JOURNÉES DU PATRIMOINE 2021 AU MOULIN D'ENGAUTHÉ

Sur la commune de MONFORT il existe 3 moulins à eau sur l'Arratz ; le moulin d'Homps, le moulin des Armitas et le moulin d'Engauthé ; ce dernier a fonctionné avec la boulangerie jusque dans les années 2000, il est donc en bon état et tout fonctionne encore. Il se visite lors des journées européennes des moulins au mois de mai et des journées européennes du patrimoine.

Engauthé possédait également 2 moulins à vent à l'entrée du village ; côté Saint Blaise sur le site de la coopérative et en face, dans le bosquet actuel contre le chemin rural. Ces moulins à vent fonctionnaient surtout l'été, lorsque il n'y avait plus d'eau dans l'Arratz et qu'il y avait du vent.

Aujourd'hui l'Arratz est régulièrement alimentée par la Neste, ce canal du piémont pyrénéen alimente également toutes les rivières qui viennent du plateau de Lannemezan et notamment la Save, la Gimone, la Baise et le Gers. Les moulins à vent rivalisent avec les moulins à eau.

Ce week-end des 18 et 19 septembre 2021, le moulin d'Engauthé a donc ouvert ses portes au public.

Le samedi, la pluie a contrarié les visiteurs qui n'ont pu arpenter les extérieurs du moulin mais le dimanche avec le soleil toutes les visites ont pu se dérouler, elles ont permis de découvrir le système hydraulique avec le déversoir à 450 m en amont du moulin, le canal de décharge et son lavoir à 100 m en amont, et le rouet (turbine ancienne).

A l'intérieur, les visiteurs ont pu découvrir la minoterie moderne par cylindres qui ont remplacé les 2 paires de meules en pierre en 1900.

Les 90 visiteurs ont été très étonnés par la technicité de la minoterie avec la complexité du cheminement d'un grain de blé qui est d'abord nettoyé puis lavé ou mouillé avant d'être broyé par 8 paires de cylindres, entre chaque broyeur il effectue un passage sur un tamis mécanisé (plansichter) pour que soit extrait un maximum de farine.

Cette farine extraite à chaque passage sur les cylindres est ensuite mélangée dans un silo pour obtenir un produit homogène et régulier.

Les issues qui sont les sous produits tels que le son, la repasse ou le remoulage sont conditionnées dans des sacs de jute.

Les différentes sortes de farine sont reconstituées par des mélanges précis de ces issues, ce qui permet la fabrication de plusieurs types de farines (pâtissière, complète, intégrale, de son, de seigle, bio...).

Ensuite les visiteurs ont découvert la boulangerie qui a conservé tous ses équipements en état de marche.

Nouveauté cette année, une maquette à l'échelle d'un Moulin bateau sur le canal ; des Moulins identiques ont fonctionné sur la Garonne au Bazacle à Toulouse pendant plusieurs siècles.

Les bateaux étaient fixes, retenus par des chaînes aux berges, le courant d'eau faisait alors tourner la roue à axe horizontal, puis un renvoi d'angle actionnait les meules qui écrasaient les grains.

Ces moulins étaient placés en ligne, reliés les uns aux autres, perpendiculaires au courant d'eau, ils ont existé sur tous les fleuves importants et dans le monde entier et c'est à Toulouse en 1177 qu'a été créée une des premières sociétés par action, le capital qui investissait dans l'économie était né.

Le déversoir (partage des eaux)



Mise à l'eau du Moulin bateau



Le rouet (l'ancêtre des turbines)



Les broyeurs



Plansichter (empilement de tamis)



Garçons meuniers au fournil



Hommage à Madame Jeanine Messerli Morisse



Jeanine Morisse, épouse Messerli, est une résistante française née le 19 mai 1921 à Auch (dans le Gers). Elle est décédée le 11 septembre dernier à l'âge de 100 ans. Elle a étudié aux beaux arts à Toulouse en compagnie de sa petite sœur étudiante en licence de chimie. Sa mère accueillait des Polonais, des Belges, des Luxembourgeois et des Parisiens fuyant les Allemands. Jeanine Morisse-Messerli décide de devenir résistante avec un groupe d'étudiants le 18 juin 1940, jour de l'appel du général de Gaulle. Elle devient alors agent de liaison entre le lieutenant anglais Marcus Bloom, un opérateur radio, et son chef de réseau. Sa première mission consiste à apporter un poste émetteur caché dans une valise au lieutenant Marcus Bloom.

En 1943, dénoncée, la résistante est obligée de se cacher successivement dans plusieurs petits villages du Gers. Elle est finalement arrêtée en avril 1943 avec son père, également membre de la résistance. Elle est alors emprisonnée dans la prison de Furgole à Toulouse. Le 28 mai 1943, elle est déportée en train jusqu'à la prison de Fresnes (au sud de Paris), où elle reste 8 mois.

A Fresnes, Jeanine Morisse écrit de petits textes (prières, chants ou poèmes). Cependant, n'ayant rien pour les noter, à part quelques bandes de tissu, elle les crée le plus souvent de tête et se les répète, inlassablement. Elle ne les mit par écrit qu'après son retour d'Allemagne.

A Fresnes, elle attrape la [jaunisse](#) à cause d'une épidémie dans la prison, mais elle ne sera pas soignée. Toutefois, le 25 janvier 1944, elle est déportée en camion au [camp de Compiègne](#) à Paris, où elle reste six jours. Là-bas elle retrouve ses amis de la résistance toulousaine. Le 31 janvier, elle part en train depuis la gare de l'Est. Dans le train les conditions sont inhumaines. Elle se retrouve dans un wagon à bestiaux, la lucarne étant bouchée par des planches clouées et la porte plombée et enchaînée. Le voyage dura trois jours.

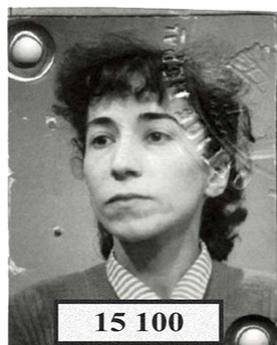
Ses poèmes et ses chants ont été publiés dans son livre, *Là d'où je viens*, publié en 2008. On y apprend que pour communiquer avec ses parents, elle a cousu en captivité de petits messages dans les ourlets de ses vêtements, qu'elle leur envoyait ensuite depuis la prison de Fresnes, pour qu'ils les lavent.

Jeanine Morisse arrive le 3 février 1944 à [Ravensbrück](#). Elle y découvre un monde inhumain. A son propos elle écrit, dans son livre paru en 2008 : « Je ne pourrais jamais dire ce qui se passa en nous en franchissant cette porte, cette voûte. Nous avons l'impression de vivre un cauchemar, de laisser le monde des humains pour entrer dans un monde de terreur ».

Elle et quelques Françaises sont dirigées vers le block n°13 de Ravensbrück. L'humiliation commence par la tonte des cheveux, le port imposé d'une veste portant un triangle rouge et un F au milieu (identification des détenus résistants français), le choix d'un numéro matricule (27 781), et une multiplication de visites médicales.

Au cours de l'une de ces visites médicales, Jeanine Morisse est envoyée au Revier de Ravensbrück, une sorte d'infirmierie, car elle couvrait encore la jaunisse. Là-bas elle comprend vite qu'elle ne sera pas soignée et que la seule issue possible sera la mort. Elle décide alors de s'échapper dès qu'elle le pourra.

Elle se lève à 3h30 chaque matin pour un appel interminable dans le froid. Pour Jeanine Morisse et ses camarades, ces conditions sont difficilement supportables. Dans son livre elle explique : « Nous ne sommes plus rien que des numéros ! Ils ont cru nous abaisser, nous enlever toute dignité, ils nous ont tout pris ! Quelle impression de ne plus rien posséder, ni mouchoir, ni brosse à dents, ni cheveux ! ». Dans ce court passage, Jeanine Morisse-Messerli aborde la négation de l'Homme qui saisit chaque prisonnier(e) dès son entrée dans le système concentrationnaire nazi. Quelques jours plus tard, son block est mis en quarantaine, car il n'avait pas été désinfecté et de nombreuses maladies s'y propageaient comme la typhoïde, la scarlatine, la diphtérie et le typhus.



Enfin, le 31 juillet 1944, **Jeanine Morisse** est déportée avec un petit groupe de Françaises pour [Schlieben](#), un petit village du Brandebourg allemand situé à côté d'une poudrerie où elle doit travailler. C'est là-bas qu'elle reçoit une chemise rayée portant le numéro matricule 15 100, numéro qui figure sur la chemise dont **Jeanine Morisse** a fait don en 2015 au **Musée de la Résistance de Toulouse**. Son premier travail à Schlieben est de charger des wagons de munitions et de les pousser jusqu'à l'usine. Cependant les wagonnets étaient très lourds, et les jeunes femmes sous-alimentées avaient beaucoup de mal à remplir leur tâche, qui plus est sous la pluie et dans la boue. Un civil allemand, encadré de SS, venu pour une inspection du camp et constatant leurs difficultés décide de les faire changer de travail, après quoi le petit groupe de Françaises est chargé de mettre la poudre dans les fusils. Ce nouveau travail fut moins épuisant pour elles, et elles parvinrent même à trouver un moyen de ne pas mettre la bonne dose de poudre dans les fusils sans se faire repérer : malgré l'entreprise de déshumanisation menée par les nazis, "Niquou" (son surnom) et ses camarades demeuraient résistantes dans l'âme.

Elle passa là-bas la Noël 1944, date qui laissa à Jeanine Morisse un souvenir amer de l'humiliation constante subie par les détenue(s) dans les camps de travail : « nos pauvres ventres affamés étaient attirés vers ces petits paquets, pleins d'espérance. [...] Je compris tout de suite ce que j'avais dans le mien : quand nous les ouvrimmes, les unes avaient un peigne, d'autres une glace, d'autres des barrettes, moi j'ai eu le privilège d'avoir des épingles à cheveux ! N'oubliez pas que nous venions d'être tondues, double zéro ! Nous avons été privées de nourriture pendant 24 heures. [...] Pas de travail, pas de nourriture ! ».

Fin avril 1945 le camp est déserté. Les officiers allemands annoncent que les Russes arrivent et demandent aux déportées si elles désirent fuir avec eux. Seul le groupe de Françaises dont fait partie Jeanine Morisse décide d'attendre l'arrivée des Russes. Quelques jours plus tard, les Russes arrivèrent au camp de Schlieben et prirent en charge le groupe de Françaises. Ils fouillèrent la ville pour trouver des vêtements à Jeanine et ses camarades, refusant qu'elles gardent leurs chemises rayées, puis ils leur donnèrent un laissez-passer afin qu'elles puissent traverser l'Allemagne et rejoindre la France. Le 7 mai 1945, le groupe de jeunes Françaises arrive au camp Grimma : « Le camp est surtout une grande bâtisse où les prisonniers de toutes nationalités se regroupaient pour se faire rapatrier ». Un peu plus d'une semaine plus tard, Jeanine Morisse prend le train pour la France et, après trois jours, elle arrive à Paris où elle retrouve son père et sa sœur, sa mère étant restée dans le Gers.

Jeanine Morisse-Messerli a eu beaucoup de mal à témoigner et à raconter ce qu'elle avait vécu dans les camps. Comme elle l'écrit très bien : « C'est indescriptible. La destruction de l'être par cette machine infernale, le nazisme, qui ne voulait pas seulement détruire le corps, mais l'esprit, l'âme. Le plus profond de l'être, l'avilissement total. ». De très nombreuses années après sa libération elle décide de se confier auprès de la journaliste Marie-Hélène Roques, à l'âge de 86 ans. Au début du livre de souvenirs *Là d'où je viens*, Marie-Hélène Roques écrit, en guise de préface : « Oh ! Cela n'a pas été facile pour elle, il a fallu sortir du dilemme : dire ou se taire ? Dire, c'était banaliser, mettre en mots l'innommable, se taire, c'était le laisser dans l'oubli. Dire, c'était mettre en ordre le désordre, donner du sens à l'insensé, énoncer une réalité que la raison ne peut appréhender ». Finalement, Jeanine Morisse s'est confiée. Comme pour rendre à ses camarades défuntes une part de l'humanité que le système concentrationnaire leur avait ôtée. Notre travail de mémoire est un écho à la dédicace que Jeanine Morisse a laissée dans un de ses ouvrages lors d'une rencontre avec un journaliste : « Merci de ne pas oublier ».

Travaux de voirie communale

Les travaux de voirie ont été réalisés début octobre :

Un bi-couches a été réalisé rue de la Fontaine

Un reprofilage et bi-couches a été réalisé au parking de Saint Roch



Après deux années où il a été difficile de mener des animations pour cause de la Covid, Festy's Monfort est heureux de vous informer que son assemblée générale se tiendra

le vendredi 14 janvier 2022 à 20h30, salle de la mairie.

A l'ordre du jour : comptes rendus divers, constitution d'une nouvelle équipe,

Toutes les personnes intéressées par l'animation de la commune sont les bienvenues.



Tarif abonnements au Petit Monfortois

Le Petit Monfortois est disponible pour les personnes n'habitant pas Monfort au tarif annuel de 5 euros, à adresser à la Mairie.

Cette cotisation est indispensable pour couvrir les frais postaux

Tennis Club Monfortois

La nouvelle saison 2021-2022 est lancée, l'assemblée générale du 27 septembre a eu lieu, bilan de la saison, élection du bureau, projets 2021-2022.

Le bureau reste inchangé : présidente Danielle Delmas, secrétaire Evelyne Dus et trésorier Daniel Dus.

Lucien Sapène en tant que membre actif du club propose des initiations aux jeunes et aux adultes les mercredis et/ou samedis après-midi, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par mail tennis.monfort@gmail.fr ou par téléphone auprès de la présidente 06.33.68.18.47

La cotisation reste inchangée, 35€ + 5€ de caution de clé, cette année, la serrure est changée, merci pour les anciens adhérents de rendre la clé, une caution de 5€ vous sera rendue ou, si vous souhaitez renouveler votre adhésion, la nouvelle clé vous sera remise. Il est toujours possible de prendre votre adhésion au restaurant la Grignotière ou auprès de Mme Delmas.

Dimanche 24 octobre 2021, les membres du bureau et des adhérents se sont donnés rendez-vous pour passer un anti mousse sur le terrain, pour un entretien durable du terrain (il est nécessaire de passer un produit tous les ans) le tableau d'affichage et la serrure ont été changés, les bancs repeints, le terrain est tout neuf, tout beau, il vous attend, profitez des beaux jours !

Evelyne pour le bureau du TCM

Pétanque - Entente Monfort Bajonnette



Durant le mois de janvier 2022, le tournoi des commerçants aura lieu tous les samedis après-midi (4 après-midis) avec formation des équipes à la " méele " en quatre parties par après midi.



CAPTURE ET ADOPTION DE CHATS ERRANTS



Nous sommes deux filles, nommées Louisa et Jade, âgées de 11 ans. Notre projet a commencé par un soir d'été, le deuxième jour des vacances. On allait chez Louisa en passant par la rue d'Empardeilhan. On discutait en marchant quand tout à coup, des petits chatons sortirent du monument aux morts et se réfugièrent sous une voiture grise.

Le lendemain, nous y sommes revenues très tôt et nous les avons observés toute la matinée.

L'après-midi, nous avons eu l'idée de leur donner des

prénoms et on a choisi : Neptune, Symba, Filou, Foudre, Flash et Plume, ils étaient six au total.

Tous les matins, on allait leur donner à manger,

Le cinquième jour des vacances, Louisa a eu l'idée de faire quelque chose pour les faire stériliser car sinon il y aura trop de chats dans le village. Alors nous avons fait des affiches et nous sommes allées à l'épicerie. David et les gens du village nous ont renseigné et nous sommes parties accrocher les affiches (à la boulangerie, au café, à la pétanque, à l'école...).

Le 25 août, nous nous sommes installées sous la Halle pour que les gens puissent venir choisir leurs nouveaux compagnons. Nous avons attendu deux heures et une personne est venue réserver un chaton, Neptune. Il y avait d'autres personnes mais elles sont juste venues voir ce que l'on faisait.

Un soir, nous sommes allées attraper Neptune et nous avons réussi. Au même moment, Symba est allé dans une gouttière, on a beaucoup attendu mais il a sauté par-dessus la cage et s'est enfuit. Neptune est, lui, parti deux jours plus tard vivre dans sa famille.

Un jeudi, Louisa et d'autres personnes ont réussi à attraper Plume, accueilli aussi dans une famille. Trois autres chats sont réservés .

Louisa et Jade

CAMPAGNE DE STÉRILISATION 2022

En 2022, la Mairie a décidé de passer un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis afin d'assurer la collecte et la stérilisation des chats errants à Monfort. Cette campagne concernera 25 chats dans un premier temps afin de limiter leur population. Nous remercions et félicitons Louisa et Jade pour leur belle initiative.

M on chien a mordu, que m'impose la loi ?

Si malheureusement votre chien a mordu, la morsure devra être déclarée à la mairie de votre lieu de résidence. Cette déclaration peut être faite par vous même, par la victime de la morsure, ou par tout professionnel compétent (police, secours, vétérinaire, éducateur...)

Suite à cette déclaration, plusieurs obligations légales vous incomberont :

1) Eliminer les suspicions de rage

Une surveillance sanitaire de 15 jours auprès du même vétérinaire sera nécessaire : une première visite dans les 24 heures suivant la morsure, une deuxième visite à 7 jours, et une dernière visite à 15 jours.

A l'issue de la troisième visite :

- Si le chien ne présente aucun symptôme de la rage, le vétérinaire établit un certificat en 5 exemplaires, dont 3 vous seront remis. Vous devrez en transmettre un aux services de police informés de la morsure, un à la victime de la morsure, et conserver un exemplaire pour vous. Le 4ème exemplaire est adressé par le vétérinaire ayant effectué la surveillance sanitaire au directeur des services vétérinaires du département où se trouve la victime de la morsure. Enfin, le 5ème exemplaire est conservé par le vétérinaire.
- Si le chien présente des symptômes évoquant la rage, il sera maintenu en observation, isolé et mis à l'attache. Si son isolement ou sa mise en fourrière n'est pas possible, il sera alors euthanasié.

Si le chien meurt ou est euthanasié pendant cette période de surveillance sanitaire, sa tête est envoyée à l'Institut Pasteur pour le diagnostic de la rage.

2) L'évaluation comportementale

Durant cette période de surveillance sanitaire, vous serez également tenu de faire passer à votre chien une évaluation comportementale, par un vétérinaire agréé.

La liste des vétérinaires agréés est disponible auprès de votre préfecture ou votre DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations). **Vous restez entièrement libres de choisir le vétérinaire avec lequel passer cette évaluation obligatoire.**

Cette évaluation combine plusieurs critères comme le comportement général du chien, sa réaction face à une contrainte, la relation entre lui et vous. Mais aussi, une évaluation clinique permettant de déceler une éventuelle maladie neurologique ou une douleur pouvant justifier l'agression... A la suite de cette évaluation, votre chien sera classé selon son niveau de dangerosité :

- Niveau 1 : Pas de dangerosité.
- Niveau 2 : Risque faible de dangerosité, réévaluation possible dans 3 ans.
- Niveau 3 : Risque de dangerosité élevé, réévaluation possible dans 2 ans.
- Niveau 4 : Risque de dangerosité critique, réévaluation possible dans 1 an.

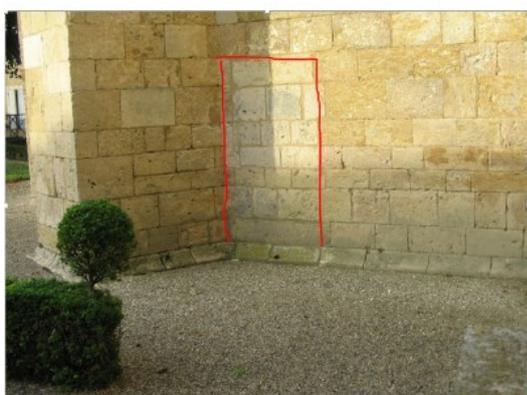
Selon le niveau de dangerosité retenu pour votre chien, différentes contraintes peuvent vous être imposées : port de la muselière obligatoire, interdiction de laisser le chien en liberté, interdiction de fréquentation des lieux publics et des transports en commun, obligation de mettre une pancarte devant la maison, confinement du chien à domicile ou dans une structure adaptée, euthanasie...



LE SAVIEZ VOUS ?

LA SACRISTIE NORD.

Au temps passé, 2 sacristies étaient adossées à l'église, l'actuelle côté sud complètement refaite en 1765 qui a été agrandie en 1876 et une autre beaucoup plus petite côté nord. Elle était contiguë au mur de l'église au bord de la route. On voit la trace de la porte sur le mur extérieur, et à l'intérieur la porte d'accès à gauche du chœur a été conservée.



trace de l'ancienne porte

Lors de la séance du 3 mai 1986, le conseil municipal profite d'une demande de subvention pour faire des travaux de réparations à l'église (réfection de la toiture sur le chœur et réparation du pinacle (1) coté grande rue) pour s'interroger sur la conservation de la sacristie nord exigüe et humide. De l'avis de la majorité des Monfortois consultés, la suppression de ladite sacristie est décidée en raison de son peu d'utilité et pour une meilleure esthétique l'église se trouvant ainsi dégagée ; le conseil est donc favorable à la démolition.

M. le maire, (Pierre Lafitte) est chargé de saisir les autorités départementales compétentes pour mener à bien ces travaux.

Certains se rappellent qu' accolée au mur de cette sacristie il y avait une remise abritant le corbillard que pendant des décennies tant de Monfortois ont suivi avec émotion lorsqu'il emportait un des leurs dans son dernier voyage.

Corbillard acheté en 1910 pour la somme de 660 fr.

Les anciens ne l'auront pas oublié, mais pour mémoire et pour être précis sur cet enclos qui était séparé du monument aux morts par un mur, il y avait également des toilettes publiques installées en 1944 puisque l'adduction d'eau et l'assainissement n'ont été implanté qu'en 1969.

(1) Colonnnettes se terminant en forme de pyramide effilée situées aux 4 angles du clocher à l'endroit où la base carrée devient octogonale.

Source : Archives communales – délibérations du conseil municipal.

Simone Mauruc-Gallenne

A ssemblée Générale du Mérite Agricole

Mérite Agricole : Emeline Lafon intègre l'AMOMA

L'association des membres de l'ordre du Mérite Agricole du Gers (AMOMA 32) avait choisi Monfort, à l'invitation de l'administrateur local Jean Carrère, pour tenir son assemblée générale le vendredi 29 octobre 2021. Accueillis par le maire Régis Lagardère dans la salle des fêtes aimablement mise à leur disposition, les participants ont fait le point de leurs activités sous la présidence d'André Hamot.

Si le dernier exercice a été marqué par les conséquences de la crise de la Covid sur la vie de l'association, l'ordre du jour était tout de même bien rempli et les différents rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Et c'est aussi à l'unanimité qu'une nouvelle administratrice, Emeline Lafon, a fait son entrée à l'AMOMA du Gers. Personnalité connue et reconnue du monde agricole, conseillère départementale du Fezensac nouvellement élue au Département, Emeline Lafon intègre désormais le conseil d'administration de l'AMOMA. Elle le fait avec enthousiasme, puisqu'elle a déclaré devant l'assemblée : « L'AMOMA est au cœur de mon engagement agricole, professionnel et électif ».

C'est avec tout autant de plaisir que la section du Gers a reçu l'adhésion d'un autre serviteur de l'agriculture et de la vie municipale, Alain Claoué, ancien maire emblématique de Homps.

Parmi les points forts de la réunion, on retiendra les interrogations qui se posent autour de l'avenir de l'opération « Tulipes contre le cancer », qui a durement subi les effets conjugués de la crise sanitaire et des aléas de la météo. Cette opération de solidarité, qui a largement contribué pendant 10 ans à la recherche contre le cancer, est à la croisée des chemins et doit faire l'objet d'une réflexion collective.

Enfin, c'est autour d'un pot amical offert par la municipalité de Monfort que s'est conclue cette assemblée de retrouvailles...

Photos : Les membres de l'AMOMA du Gers réunis à la salle des fêtes de Monfort.

Emeline Lafon, nouvelle administratrice, accueillie par le président de l'AMOMA André Hamot.

(Photos DDM, Maurice Grégoire)



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pour essayer de redynamiser la vie de notre bibliothèque, l'équipe municipale a décidé du changement de jours et des heures d'ouvertures de celle-ci.

Dorénavant deux permanences vous seront proposées au lieu d'une actuellement.

A partir du 1er décembre 2021, la bibliothèque sera ouverte :

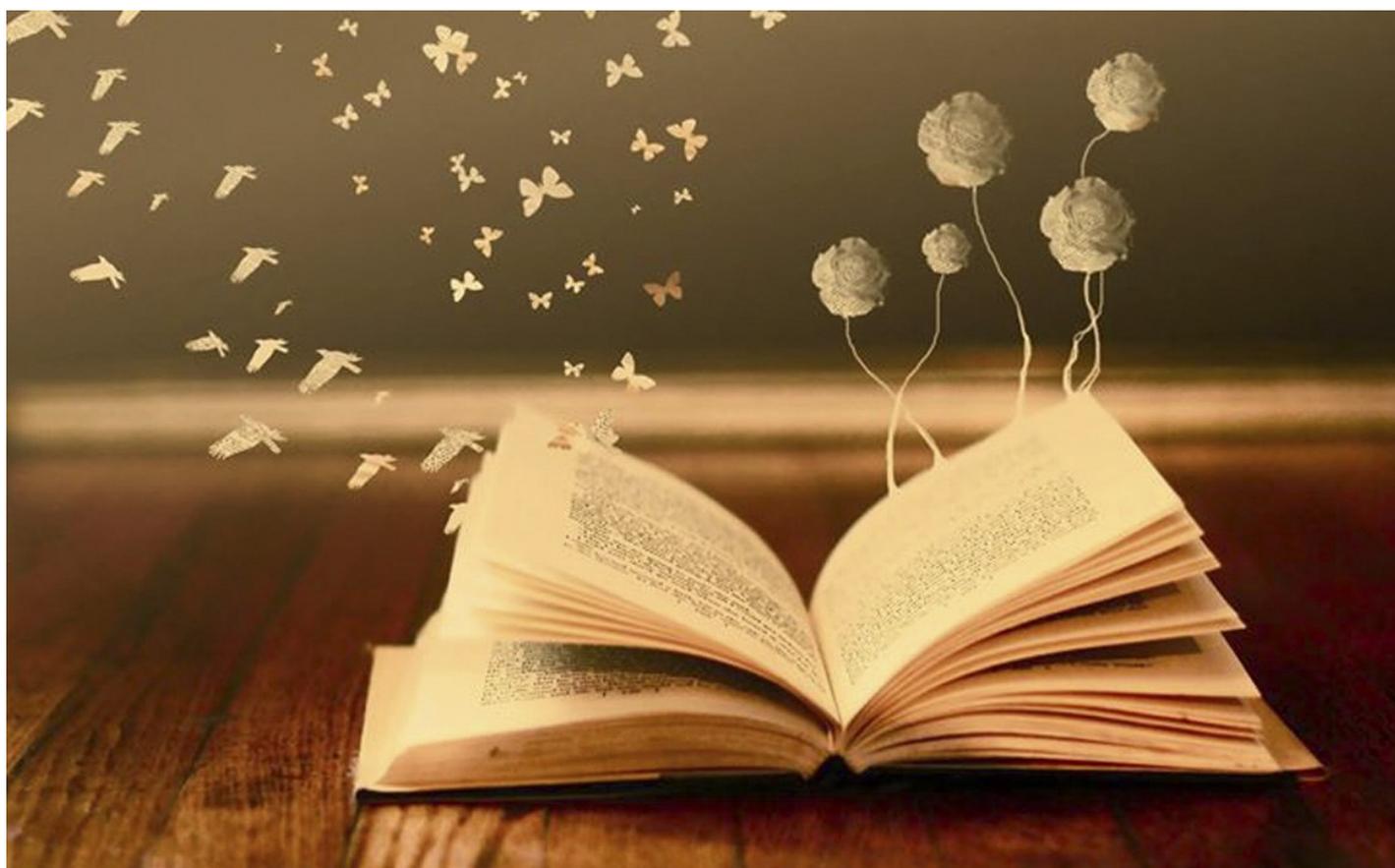
MERCREDI de 10 H 30 à 11 H 30

SAMEDI de 10 H 30 à 11 H 30

Nous espérons que ces nouveaux horaires inciteront des familles avec des enfants à venir nous rendre visite.

Si des personnes sont intéressées pour nous aider lors du passage du bibliobus, pour assurer une permanence, faire une animation ou autre chose elles sont les bienvenues .

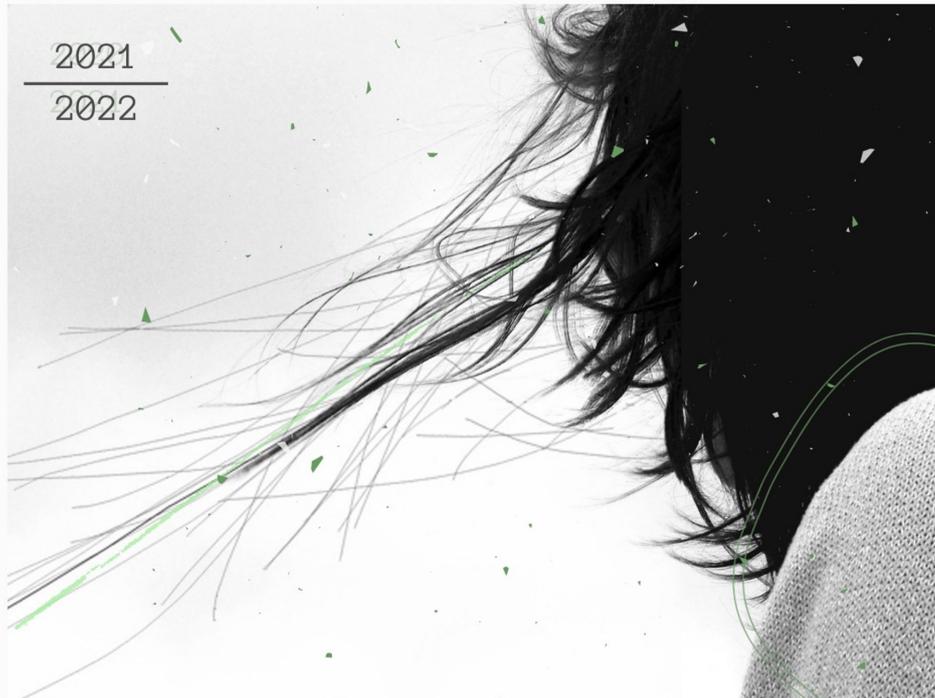
La bibliothèque reste un lieu de vie et de culture, faisons la vivre...



ANNA FAYARD

YOGA, COACHING

artha / association vertugadin



2021

2022

Le Yoga est une discipline du corps et de l'esprit qui permet d'améliorer la confiance en soi, d'apaiser l'activité mentale et d'améliorer la santé.

ATHA
YOGĀNUSHĀSANAM

Il équilibre et relie l'être. Il se pratique par des postures, Asanas, explore la respiration, Pranayama et la méditation, Dhyana.

ANNA FAYARD, DANSEUSE CHORÉGRAPHE,
ENSEIGNANTE CERTIFIÉE YOGA IYENGAR®

- Améliorer la qualité de la structure du corps
- Ajuster l'alignement osseux
- Assouplir et renforcer les chaînes musculaires
- Déployer la respiration
- Libérer la circulation de l'énergie

Adaptations et ajustements pour bassin, genoux, colonne vertébrale, arthrose, surpoids, grossesse...

À partir de 14 ans.

Cours collectif : 6 personnes maximum
30 séances à l'année : 495€
Lundi : 9h30-11h et 16h-17h30
Mardi : 10h00-11h30 et 18h00-19h30
Mercredi : 10h30-12h00
Jeudi : 09h30-11h00 et 19h30-21h00

Pranayama 1 séance par mois : 15€

Cours individuel : 1h sur RDV
35€ hebdomadaire, 60€ occasionnel

Conception graphique : Lola Masquellier

8 RUE D'ESPARBES, MONFORT 32120 06 83 23 84 70 ANNA.FAYARD.3@GMAIL.COM
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE OU EMAIL



LA GRIGNOTIERE

MENU DE NOËL

Le 25 décembre à midi

Réservez dès maintenant au 05 62 06 96 33

Menu Délice 32 €

Apéritif et ses mises en bouche
Velouté à l'oseille

1 Entrée au choix

Assiette pêcheur (huîtres, crevettes ..)
cu

Duo de salade gasconne et foie gras
cu

Paré de saumon et ses St Jacques

Plats au choix

Traditionnel chapon rôti
cu

Entrécôte à l'échalote
cu

Demi Magret de canard
cu

Tournedos princesse (suppl. 3,50 €)

Accompagné d'une Garniture forestière et Pommes paysannes

Dessert

Menu Gourmet 35 €

Apéritif et ses mises en bouche
Velouté à l'oseille

2 Entrées au choix

Assiette pêcheur (huîtres, crevettes ..)
cu

Duo de salade gasconne et foie gras
cu

^{plus} Paré de saumon et ses St Jacques

Plats au choix

Traditionnel chapon rôti
cu

Entrécôte à l'échalote
cu

Demi Magret de canard
cu

Tournedos princesse (suppl. 3,50 €)

Accompagné d'une Garniture forestière et Pommes paysannes

Dessert

VISITE GUIDEE DE MONFORT, LE SAMEDI 26 JUIN 2021...

CCBL
Communauté de Communes
Lomagne
Tourisme
Monfort

Venez découvrir les secrets de la fondation d'une Bastide !

RDV sous la Halle
Samedi 26 Juin à 10 h
Visite guidée avec
Charlotte De Malet,
guide conférencière.
Evènement ouvert à
tous et gratuit.

Bureau à Cologne 05 62 06 99 30
Bureau à Mauvezin 05 62 06 7 9 47
Bureau à Saint-Clar 05 62 66 34 45

La communauté de communes des Bastides de Lomagne, par l'intermédiaire de son office du tourisme, a organisé une visite guidée du village de Monfort, le samedi 26 juin 2021.

L'objectif était de découvrir les secrets de la fondation d'une bastide vieille de 746 ans grâce à Charlotte de Malet, une guide-conférencière experte en histoire et patrimoine architectural et culturel de la Gascogne...

Formée à l'université Paris 1 Sorbonne (master d'histoire) puis à l'école du Louvre, Charlotte de Malet est une guide-conférencière en histoire et histoire de l'art exerçant depuis nombreuses années dans le Gers.

En 2015, elle est co-fondatrice de la société « Pass'enGers », qui propose de faire découvrir notre département par le biais de visites guidées, classiques ou insolites.



En ce premier samedi de l'été 2021, elle a captivé plus de soixante dix curieux, venus de Monfort et des environs, en expliquant – avec beaucoup d'humour ! – la fondation de notre village en 1275 par Géraud V, comte d'Armagnac, et les conditions de vie des Monfortois dans le bas Moyen Âge.

Après avoir débuté sous la halle, la visite guidée s'est poursuivie à travers les rues de la bastide (rues de la fontaine, de l'école, d'Embonnau...), à la recherche de quelques maisons médiévales et de jolies fenêtres « à meneaux », puis au pied des remparts nord, avant de s'achever devant la maison natale du célèbre poète monfortois Guillaume de Saluste du Bartas (1544-1590).



Enfin, vers midi, la visite guidée s'est conclue par un apéritif sous la halle, offert par la commune.

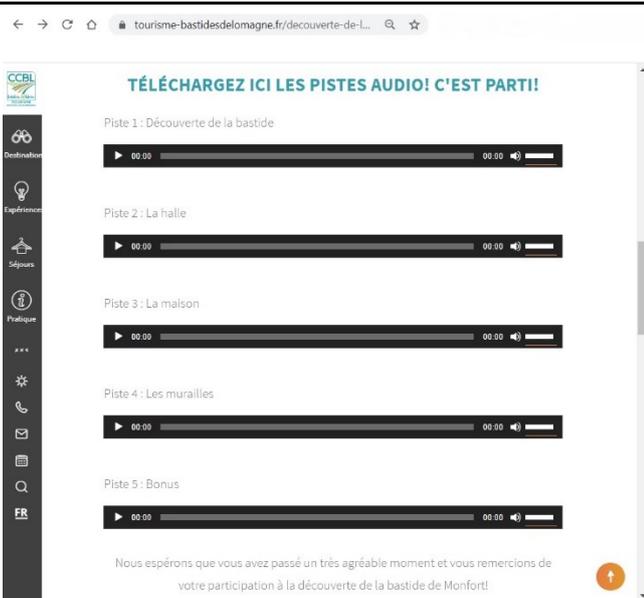
De gauche à droite, on retrouve Régis Lagardère, maire de Monfort, Charlotte de Malet, Jean-Luc Silhères, maire de Saint-Brès et président de la CCBL, Séverine Duffort Ajas, chargée de développement touristique et porteuse du projet de visite audio de Monfort, Christiane Pieters, maire de Castéron et présidente de l'office du tourisme des Bastides de Lomagne, et Karine Douard, directrice dudit office.



Enregistrés par Séverine Duffort Ajas, plusieurs habitants de Monfort de tout âge – dont notre maire, en guest star! – ont prêté leurs voix à de courtes « saynètes » permettant de mieux connaître les origines de la bastide de Monfort comme si vous remontiez le temps jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle.

Ces supports audio peuvent être aisément écoutés depuis un téléphone portable ou une tablette. Vous les retrouvez via le lien suivant :

tourisme-bastidesdelomagne.fr/decouverte-de-la-bastide-de-Monfort-en-audio/



Il vous suffit de télécharger les cinq pistes audio et de déambuler dans les rues de notre beau village, sous la halle et autour des remparts...

- Piste 1 : Découverte de la bastide
- Piste 2 : La halle
- Piste 3 : La maison
- Piste 4 : Les murailles
- Piste 5 : Bonus

Bonne balade en perspective !

C concours des maisons fleuries de Monfort

Nous sommes heureux de vous informer qu'au premier semestre 2022 nous organisons un **concours des maisons fleuries**, destiné à partager et récompenser les actions des habitants qui embellissent et fleurissent leurs jardins, leurs balcons à Monfort.

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les fleurissements et décorations végétales **sont visibles depuis la voie publique**. Les habitants peuvent s'inscrire en utilisant le bulletin ci-dessous et en le déposant, dûment rempli, au choix : en mairie, à la boulangerie, à l'épicerie ou au restaurant.

Les personnes inscrites sont invitées à fleurir leurs espaces en vue de la clôture du concours, fin **mai 2022**.

Les éléments qui seront pris en compte lors de la notation seront les suivants :

Aspect général / propreté

Ampleur du fleurissement

Diversité / choix des végétaux

Harmonie / couleur / contraste

Chaque critère sera noté sur 5 points avec une note maximale de 20 points.

Le jury de ce concours, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, sera composé de :

☞ Au moins 1 élu du conseil municipal

☞ Au moins 1 agent municipal représentant les espaces verts et/ou 1 professionnel des fleurs et végétaux

☞ Au moins 1 habitant de la commune, hors concours.

Le jury de sélection validera et visitera les participants de la commune courant **mai 2022** pour attribuer individuellement une note selon les critères retenus pour chaque réalisation.

Les candidats ne seront pas avisés du jour de ce passage.

 La sélection pour le palmarès sera effectué selon la moyenne des notes attribuées par chaque jury.

Les 3 habitants ayant obtenus les meilleures notes recevront un prix.

La date de remise des prix sera communiquée dans la prochaine édition du Petit Monfortois et en mairie.

Nous vous attendons avec impatience pour partager des moments d'échange et de convivialité autour des fleurs.

✂-----

Concours des maisons fleuries de Monfort

Nom : Prénom.....

Adresse

.....

Téléphone :

Je souhaite participer au concours des maisons fleuries de Monfort 2022

Signature :

Mariages

Christian Daniel Jacques **PADER** et Cécile Michèle Andrée **LAURIER** mariés le 04-09-2021

Patrice Eric Jérôme **LAURIER** et Alexandra **LAMAZERE** mariés le 04-09-2021



Décès

Thérèse Josette Colette **PEERE** veuve **ARMENGOL** décédée le 26-05-21

Max Alain **GOURGUES** décédé le 21-06-2021



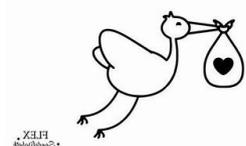
Naissances

Mila Nora SABATHE née le 11-10-21 à AUCH

De Sébastien SABATHE et de Céline Rose Marie BONNET

Maël Michel Pascal Marie COLLIAUX né le 13-09-21 à TOULOUSE

De Dominique Michel Yves Marie COLLIAUX et de Eliane KOMANE-NZE



Paolo Benjamin BIANCHINI né le 06-09-21 à AUCH

De Fabrice Jérôme BIANCHINI et de Laure VALY

Cérémonie de commémoration du 11 novembre



Régis Lagardère et toute l'équipe municipale sont heureux de vous souhaiter de très :

